



INTESA

Innovation dans les Technologies à support d'un développement Soutenable de l'agro-Industrie

AVIS

Extension de l'appel à candidature pour la sélection d'un expert pour la création de la carte interactive et la base de données des bonnes pratiques du projet INTESA

Réf. : IS_2.1_074

CONTEXTE DU PROJET

Le programme Italie-Tunisie 2014-2020 fait partie de la coopération transfrontalière (CT) de l'Union Européenne dans le cadre de son Instrument Européen de Voisinage (IEV). Dans le respect du cadre fixé pour l'IEV CT, et sur la base du contexte général défini par le Document de Programmation, les Autorités Nationales (AN) italiennes et tunisiennes ont préparé le Programme Opérationnel Conjoint (POC) du Programme Italie-Tunisie 2014-2020, qui entend répondre aux besoins spécifiques de la zone de coopération, région sicilienne et régions de Nord et Nord-Est de la Tunisie.

Le programme Italie-Tunisie 2014-2020 vise à encourager un développement économique, social et territorial juste, équitable et durable, en vue de favoriser l'intégration transfrontalière et de valoriser les territoires et les atouts des pays participants. A cet égard, la détermination de la stratégie du programme a été basée sur les priorités les plus pertinentes et qui sont perçues comme ayant le plus grand intérêt par les parties prenantes consultées au niveau des territoires.

PROJET INTESA

Le projet INTESA vise à fournir une définition et une évaluation complètes des bonnes pratiques de production des serres utilisées dans les zones climatiques méditerranéennes afin de tester un modèle de culture hors-sol aérologique, en fournissant une formation et un suivi des performances environnementales des serres.

Le projet vise à capitaliser un projet déjà réalisé par le chef de file avec la construction d'une serre pilote à la Manouba qui représentera le siège principal des Living Labs, pour discuter ensemble les innovations déjà appliquées et autres à remplacer ou à fixer. Les Living Labs seront le siège pour partager des bonnes pratiques et de solutions innovantes pour donner valeur aux productions des serres hors-sol.

Le transfert de technologie et la diffusion d'un modèle conjoint de production hors-sol sous serre, basé sur l'évaluation de son cycle de vie, pour les entreprises, seront réalisés via une assistance technique et technologique qui adhère au modèle par l'utilisation de la plateforme et de la formation en ligne.



INTESA

Innovation dans les Technologies à support d'un développement Soutenable de l'agro-Industrie

BENEFICIAIRE DU PROJET

Bénéficiaire principal

- Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)

Partenaires

- P1 : So.Sv.I. Società SViluppo Ibleo
- P2 : CREA DC – Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria
- P3 : MONCADA SOC. AGR. COOP. O.P.
- P4 : Ecole Nationale des Ingénieurs de Sfax
- P5 : Institut International de Technologie (IIT)

Partenaires Associes

- PA1 : Comune di Ispica
- PA2 : UPMI - Union des Petites et Moyennes Industries
- PA3 : Ordine dei dottori Agronomi e Forestali della provincia di Ragusa
- PA4 : Comune di Scicli
- PA5 : Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche de la Manouba/URAP

PRESENTATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE TECHNOLOGIE (P5)

L'institut International de Technologie est un C'est un organisme d'enseignement supérieur privé agréé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Il a été inauguré le 23 août 2012.

L'objectif de l'IIT est d'offrir aux étudiants un environnement favorable et des formations pratiques basées sur un système éducatif intégré en totale adéquation avec les besoins professionnels et le marché du travail en Tunisie et à l'étranger. L'IIT propose un modèle d'éducation innovant en partenariat avec des universités et des écoles au niveau national et international, en mettant en place une organisation semestrielle et des programmes inspirés du modèle nord-américain. L'IIT vise aussi à développer de nouvelles compétences nécessaires aux futurs étudiants tunisiens et internationaux, en particulier dans les domaines de l'analyse, de la résolution des problèmes, de la pensée critique et de l'innovation. L'IIT permet aussi de répondre aux besoins des entreprises régionales et nationales, en tissant un réseau de partenaires et d'experts industriels locaux et internationaux.

Les diplômes de l'IIT, qui sont conçus avec des experts nationaux et internationaux, sont établis conformément aux programmes nationaux et aussi aux normes académiques internationales. Les personnels enseignants, les formateurs et les experts sont en prise directe avec les actualités pédagogiques, scientifiques et professionnelles. Tout cela afin de doter les étudiants d'une formation pratique et leur permettre de répondre positivement aux besoins des professionnels et des recruteurs.



INTESA

Innovation dans les Technologies à support d'un développement Soutenable de l'agro-Industrie

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL

L'Institut International de Technologie de Sfax (IIT), avec le présent avis public, lance un appel pour la sélection d'un expert pour la création d'une carte interactive et la base de données des bonnes pratiques du projet INTESA.

ARTICLE 2 – MISSION DE L'EXPERT

Sous l'autorité du Président du l'IIT, l'expert sera chargé(e) des tâches suivantes :

- Réaliser l'étude préalable permettant de préciser la solution à retenir tout en fournissant des indications précises sur la plateforme de développement et le serveur d'hébergement ainsi que les technologies et les outils de développement nécessaires ;
- Proposer une organisation de l'information et élaborer une arborescence et architecture de la plateforme Web.
- Concevoir graphiquement, développer et mettre en place la plateforme Web permettant de publier une carte interactive avec une base de données des bonnes pratiques du projet INTESA. Cette plateforme doit être dynamique, accueillant, organisé, évolutif, ergonomique et développé en trois langues : français, italiens et anglais. Cette plateforme doit être référencé dans les principaux annuaires et moteur de recherches. La plateforme doit respecter les clauses techniques, disponible en envoyant un email à said.taktak@iit.ens.tn.
- Proposer des outils pour la mesure d'audience permettant de quantifier la fréquentation de la plateforme en fonction d'indicateurs tels que le nombre de visiteurs uniques, les pages vues, la durée moyenne des visites, le cheminement des internautes à travers les différentes pages de la plateforme, etc. ;
- Accompagner et assister L'Institut International de Technologie de Sfax pendant les phases d'hébergement et de lancement de la plateforme ;
- Fournir la documentation nécessaire à savoir :
 - Support de formation pour les utilisateurs,
 - Documentation sur le code source et ce en langue française sur papier et sur support magnétique ;
- Assurer la formation d'une équipe de deux personnes, qui veillera à l'évolution et à la mise à jour de la plateforme web : formation « gestion de contenu et administration » ;
- Assurer toute autre tâche demandée par l'IIT en relation avec les activités du projet INTESA ;



INTESA

Innovation dans les Technologies à support d'un développement Soutenable de l'agro-Industrie

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA COLLABORATION

La durée de la mission de l'expert technique correspond à la durée du projet INTESA dès la signature du contrat jusqu'à la finalisation des opérations d'audit des dépenses du partenaire 3 et la validation des rapports financier et narratif finaux par l'autorité de gestion.

ARTICLE 4 – RÉMUNÉRATION

La rémunération de l'expert technique, pour la conception et le développement d'une plateforme Web avec une carte interactive et la base de données des bonnes pratiques du projet INTESA sera imputée au budget de l'IIT du projet.

Les frais de déplacement et d'hébergement de l'expert en Tunisie sont à sa charge. En cas où les activités du projet nécessitent la participation de l'expert à des missions à l'étranger, les frais de voyage, de séjour et de per-diem seront pris en charge par le projet selon les dispositions définies par l'IIT.

Le paiement de l'Expert se fera à la fin de chaque trimestre après présentation d'un rapport d'activité et sa validation par l'IIT.

Le comptable chargé du paiement est le comptable de l'IIT.

Les prestations de services se font en hors Taxes.

Article 5 – CONFORMITÉ DE L'OFFRE TECHNIQUE

Toute offre doit être conforme aux prescriptions administratives et techniques, disponible en envoyant un email à said.taktak@iit.ens.tn.

Les offres doivent être complètes et doivent porter sur l'ensemble des prestations objet de la consultation. Toute offre partielle ou incomplète sera rejetée.

Si la commission juge que le soumissionnaire devra fournir, par écrit et dans les délais fixés par la commission de dépouillement, certains renseignements et justificatifs nécessaires à l'examen de son offre, celui-ci sera convoqué pour compléter son dossier dans un délai raisonnable ; les travaux de la commission seront alors suspendus jusqu'à ce qu'elle siège à nouveau pour parfaire le dépouillement sur la base des documents complétés.

Si la commission ne reçoit pas les compléments dans les délais, et puisque la consultation exige une conformité totale, elle déclare cette offre non conforme et passe à la deuxième conformément au classement.

Si la commission juge que l'offre la moins disante est conforme, elle procède au dépouillement final.



INTESA

Innovation dans les Technologies à support d'un développement Soutenable de l'agro-Industrie

ARTICLE 6 – VALIDITÉ DES OFFRES

Après leur réception, les offres ne peuvent être ni remplacées, ni retirées, ni modifiées.

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

D'autre part, et du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres moyens et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé nécessaire à la préparation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

ARTICLE 7 – COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, L'Institut International de Technologie de Sfax a toute la latitude de demander aux soumissionnaires des éclaircissements sur leurs offres. La demande et la réponse doivent être faites par écrit. L'IIT se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

A cette occasion, les soumissionnaires ne sont autorisés à introduire aucune modification d'ordre technique, ou financier de nature à influencer la comparaison des offres.

ARTICLE 8 – CONDITIONS

Pour pouvoir participer à cet appel à candidature, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A- Conditions Générales :

- Jouissance des droits civils et politiques ;
- Ne pas avoir fait d'une condamnation pénale ;

B- Conditions Professionnelles :

- - Bonne connaissance du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie ;
- - Avoir une expérience et une connaissance des règles de gestion administrative et financière des projets européens.
- - Avoir au moins trois ans d'expérience dans le domaine de montage et coordination de projets ;
- - Avoir un diplôme Universitaire
- - Maîtrise de la langue française, parlée et écrite, avec une capacité d'animation des réunions et des workshops. La maîtrise d'autres langues en particulier l'Anglais et l'Italien sera appréciée.



INTESA
Innovation dans les Technologies à support d'un
développement Soutenable de l'agro-Industrie

Le candidat doit remplir l'ensemble de ces conditions avant la date limite de candidature relative au présent avis et présenter les documents justificatifs relatives à chaque activité.

ARTICLE 09 – PROCEDURES ET CRITERES DE SELECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles précédents, seront examinées par commission de sélection des candidatures de l'IIT. La commission évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

Critères	Notation
Expérience générale durant les cinq dernières années (5 à 10 ans :10 points, de 10 à15 ans :15 points, plus que 15 ans :20 points)	20
Expériences en missions similaires (1 à 3 actions :10 points, de 4 à 5 actions :15 points, plus que 5 actions :20 points)	20
Ayant une bonne connaissance des projets liés à l'agro-alimentaire et des structures de l'enseignement supérieur en Tunisie ;	10
Pertinence de l'offre technique	50
Score Total Technique (STT)	100

Pour chaque critère technique le candidat ayant le plus grand nombre de points recevra le score maximum (STT), le score des autres candidats sera calculé proportionnellement à celui du candidat ayant le plus grand nombre de points.

L'offre financière (SOF) la moins-disante recevra le score de 100 points, les autres offres recevront un nombre de points qui lui sont proportionnels.

Le soumissionnaire doit présenter une offre de prix relative au développement de toutes les prestations demandées selon les clauses techniques. Les prix doivent être fermes et non révisables, ils doivent englober toutes les dépenses et les frais engagés par le soumissionnaire durant toute la mission (analyse, conception, développement, installation, test et mise en œuvre, ...).

Les candidats seront classés selon le score final qui sera calculé comme suit :

$$\text{Score final} = (\text{STT} + \text{SOF}) / 2$$

Un Procès-Verbal de classement des organismes est rédigé au terme de la sélection par la commission de suivi qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.



INTESA

Innovation dans les Technologies à support d'un développement Soutenable de l'agro-Industrie

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec l'organisme sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

ARTICLE 10 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Seuls sont admises à soumissionner, les experts et les sociétés de service d'ingénierie en informatique, qualifiées et expérimentées dans les prestations objet de la présente consultation, capables de s'obliger et présentant les garanties et références nécessaires pour la bonne exécution de leurs obligations.

Toute soumission doit être établie conformément aux prescriptions du présent cahier des charges, signée par la personne habilitée et comportant obligatoirement :

Liste des documents à fournir :

N°	Documents de l'offre
1	Une demande d'intention de candidature
2	Copie de la pièce d'identité
3	Le Curriculum Vitae de l'expert avec les références
4	Une offre financière
5	Une offre technique
6	Clauses techniques signés
7	Pieces justificatives

ARTICLE 11 –PRESENTATIONS DES CANDIDATURES

Les offres doivent parvenir par courrier recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre de L'Institut International de Technologie, au plus tard le : **19.01.2022**, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.



INTESA

Innovation dans les Technologies à support d'un développement Soutenable de l'agro-Industrie

Tous ces documents seront placés dans une enveloppe anonyme fermée et scellée avec la mention « Ne pas ouvrir »

« Appel à candidature pour la sélection d'un expert pour la création de la carte interactive et la base de données des bonnes pratiques du projet INTESA (Appel-Expert-INTESA-01/2021) »

portant l'adresse suivante :

Le président de L'Institut International de Technologie

Route Mharza km 1,5 Sfax, 3003 Sfax, Tunisie

Aucune pièce de l'enveloppe de l'offre ne doit porter, sous peine de nullité, l'indication sur le coût d'un équipement ou d'une prestation.

Les offres parvenues après cette date ne seront pas prises en considération quel que soit le motif du retard.

Une fois la remise de son pli est faite le soumissionnaire ne doit ni la retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

Sfax Le 25.12.2021

Le président de l'IIT

M. Chafik Abid